

## Compte-rendu du Bureau Exécutif du vendredi 10 février 2017

Les délibérations prises par le Bureau Exécutif du vendredi 10 février 2017 dans le cadre de la délibération du Conseil Communautaire du 12 avril 2016 (art L 5211-10 du CGCT) sont portées à la connaissance de l'Assemblée.

N° Passage	Titre et résumé	Vote	Date Préfecture
1	<p><b>Mise en accessibilité de l'école Paul Langevin à Allonnes - demande de subvention auprès de l'Etat</b> Demande de subvention auprès de l'Etat de 10 000 € pour la mise en accessibilité de l'école primaire Paul Langevin à Allonnes.</p>	Adopte à l'unanimité	13 février 2017
2	<p><b>Le Mans - Résidence "Bonnière" - Travaux de déconstruction-reconstruction</b> <b>Emprunts de 7 829 199 €</b> <b>Société Anonyme Mancelle d'Habitation</b> <b>Garantie de Le Mans Métropole à hauteur de 50 %.</b> Attribution d'une garantie de Le Mans Métropole à la Mancelle d'habitation pour deux emprunts d'un montant total de 7 829 199 € concernant des travaux de déconstruction-reconstruction de la Résidence Bonnière située 104 rue de Flore au Mans.</p>	Adopte à l'unanimité	13 février 2017
3	<p><b>Le Mans - Divers groupes - Travaux de remplacement de portiers d'immeuble et de systèmes d'interphonie</b> <b>Emprunt de 701 145 €</b> <b>Le Mans Métropole Habitat</b> <b>Garantie de Le Mans Métropole</b> Attribution d'une garantie de Le Mans Métropole, Le Mans Métropole Habitat pour un emprunt d'un montant de 1 078 685 € concernant des travaux de remplacement de portiers d'immeubles et de systèmes d'interphonie dans 990 logements collectifs de divers groupes situés au Mans.</p>	Adopte à l'unanimité	13 février 2017
4	<p><b>Le Mans - Divers groupes - Travaux de remplacement de chaudières murales, de robinets de radiateurs de VMC individuelles et de modification de la fumisterie</b> <b>Emprunt de 360 472 €</b> <b>Le Mans Métropole Habitat</b> <b>Garantie de Le Mans Métropole.</b> Attribution d'une garantie de Le Mans Métropole à Le Mans Métropole Habitat pour un emprunt d'un montant de 360 472 € concernant des travaux de remplacement de chaudières murales, de robinets de radiateurs, de VMC individuelles et de modification de la fumisterie dans 291 logements collectifs de divers groupes situés au Mans.</p>	Adopte à l'unanimité	13 février 2017
5	<p><b>Le Mans - Divers groupes - Travaux de remplacement de portes palières</b> <b>Emprunt de 207 807 €</b> <b>Le Mans Métropole Habitat</b> <b>Garantie de Le Mans Métropole.</b> Attribution d'une garantie de Le Mans Métropole à Le Mans Métropole Habitat pour un emprunt d'un montant de 207 807 € concernant des travaux de remplacement de portes palières dans 553 logements collectifs de divers groupes situés au Mans.</p>	Adopte à l'unanimité	13 février 2017

N° Passage	Titre et résumé	Vote	Date Préfecture
6	<p><b>Le Mans - Groupes La Rochelle, La Rochelle I et La Rochelle II - Travaux de remplacement de fermetures extérieures</b>  <b>Emprunt de 119 110 €</b>  <b>Le Mans Métropole Habitat</b>  <b>Garantie de Le Mans Métropole.</b>            Attribution d'une garantie de Le Mans Métropole à Le Mans Métropole Habitat pour un emprunt d'un montant de 119 110 € concernant des travaux de remplacement de fermetures extérieures dans 69 logements des groupes La Rochelle, La Rochelle I et La Rochelle II situés au Mans.</p>	Adopte à l'unanimité	13 février 2017
7	<p><b>Le Mans - Résidence "Les Terrasses des Bruyères" - Travaux de réhabilitation</b>  <b>Emprunt de 984 934 €</b>  <b>Société Anonyme Mancelle d'habitation</b>  <b>Garantie de Le Mans Métropole à hauteur de 50 %.</b>            Attribution d'une garantie de Le Mans Métropole à la Mancelle d'habitation pour un emprunt d'un montant de 984 934 € concernant les travaux de réhabilitation de 143 logements (16 T1, 22 T2, 57 T3, 48 T4) situés Résidence les Terrasses des Bruyères au Mans.</p>	Adopte à l'unanimité	13 février 2017
8	<p><b>Le Mans - Résidence "Triage" - Réhabilitation de 25 logements</b>  <b>Emprunt de 551 290 €</b>  <b>Société Anonyme d'HLM ICF Atlantique</b>  <b>Garantie de Le Mans Métropole à hauteur de 50 %.</b>            Attribution d'une garantie de Le Mans Métropole à ICF Atlantique pour un emprunt d'un montant de 551 290 € concernant des travaux de réhabilitation de 25 logements individuels de la résidence "Triage" située au Mans.</p>	Adopte à l'unanimité	13 février 2017
9	<p><b>Le Mans - Divers groupes - Travaux d'amélioration des conditions de fonctionnement des installations de chauffage et d'eau chaude sanitaire</b>  <b>Emprunt de 386 201 €</b>  <b>Le Mans Métropole Habitat</b>  <b>Garantie de Le Mans Métropole.</b>            Attribution d'une garantie de Le Mans Métropole à Le Mans Métropole Habitat pour un emprunt d'un montant de 386 201 € concernant des travaux d'amélioration des conditions de fonctionnement des installations de chauffage et d'eau chaude sanitaire dans 548 logements collectifs de divers groupes situés au Mans.</p>	Adopte à l'unanimité	13 février 2017
10	<p><b>Le Mans - Groupe Chapelains - Travaux d'amélioration des menuiseries extérieures</b>  <b>Emprunt de 5 000 €</b>  <b>Le Mans Métropole Habitat</b>  <b>Garantie de Le Mans Métropole.</b>            Attribution d'une garantie de Le Mans Métropole à le Mans Métropole Habitat pour un emprunt d'un montant de 5 000 € concernant des travaux d'amélioration des menuiseries extérieures dans un logement du groupe Chapelains situé au Mans.</p>	Adopte à l'unanimité	13 février 2017

N° Passage	Titre et résumé	Vote	Date Préfecture
11	<p><b>Coulaines - Rue de Paris - Avenant à la convention de soutien au programme d'Accession Sociale à la Propriété "Le Clos de Paris" entre Union &amp; Progrès et Le Mans Métropole</b></p> <p>Dans le cadre du dispositif de soutien de Le Mans Métropole à l'accèsion sociale à la propriété, il s'agit de modifier la convention de soutien, approuvée par délibération du 25 juin 2015, pour le programme situé rue de Paris sur la commune de Coulaines qui concerne 11 logements individuels.</p> <p>La demande des ménages étant plus forte pour les logements de type 4, Union &amp; Progrès a décidé de transformer deux pavillons T5 en T4.</p>	Adopte à l'unanimité	13 février 2017
12	<p><b>Délégation de compétence de l'Etat pour l'attribution des aides publiques au logement - Avenants n°8 à la convention de délégation de compétence et à la convention de gestion des aides à l'habitat privé pour la période 2014-2019</b></p> <p>Les avenants 8 à la convention de délégation de compétence et convention de gestion de l'Anah, ont pour objectif de définir pour l'année 2017 les objectifs de production de logements et les crédits d'engagement alloués par l'Etat pour la réalisation de ces objectifs.</p>	Adopte à l'unanimité	13 février 2017
13	<p><b>Le Mans - Résidence Picasso (90 logements) - Participation de Le Mans Métropole aux travaux destinés à la réalisation d'économies de charges d'un programme propriété de MANCELLE D'HABITATION - Secteur Diffus - Exercice 2017</b></p> <p>Le Mans - Résidence Picasso (90 logements) - Une aide de 207 000 € est accordée à Mancelle d'Habitation dans le cadre de l'intervention de Le Mans Métropole en matière d'économies d'énergie dans les logements sociaux.</p>	Adopte à l'unanimité	13 février 2017
14	<p><b>Le Mans - Platanes collectifs (60 logements) - Participation de Le Mans Métropole à des travaux destinés à la sécurisation de logements sociaux propriété de LE MANS METROPOLE HABITAT - Secteur Diffus - Exercice 2017</b></p> <p>Le Mans - Platanes collectifs cour des Hêtres - 60 logements - Une aide de 7887,25 € est accordée à Le Mans Métropole Habitat dans le cadre de l'intervention de Le Mans Métropole en matière de sécurisation des logements.</p>	Adopte à l'unanimité	13 février 2017
15	<p><b>Le Mans - 2 ter rue Paul Courboulay (1 logement) - Participation financière de Le Mans Métropole aux travaux destinés à l'adaptation au handicap dans un logement propriété de la S.A.M.O. - Secteur Diffus - Exercice 2017</b></p> <p>Adaptation dans 1 logement au 2 ter rue Paul Courboulay - Une aide de 325,41 € est accordée à la S.A.M.O. dans le cadre de l'intervention de Le Mans Métropole en matière d'adaptation au handicap dans les logements sociaux.</p>	Adopte à l'unanimité	13 février 2017
16	<p><b>Arnage - Foyer Le Soleil - 5 et 7 avenue de la Paix - Participation financière de Le Mans Métropole aux travaux destinés à la réalisation d'adaptation au handicap dans 30 logements propriété du FOYER MANCEAU - Secteur Diffus - Exercice 2017</b></p> <p>Arnage - Foyer le Soleil 5 et 7 avenue de la Paix - 30 logements - aide de 30 000 € au Foyer Manceau dans le cadre de l'intervention de Le Mans Métropole en matière d'adaptation au handicap dans les logements sociaux.</p>	Adopte à l'unanimité	13 février 2017
17	<p><b>Champagné - Résidence Janine Provot (15 logements) - Participation financière de Le Mans Métropole aux travaux destinés à la réalisation d'économies de charges d'un programme propriété de MANCELLE D'HABITATION - Secteur Diffus - Exercice 2017</b></p> <p>Champagné - rue Janine Provot - Une aide de 34 500 € est accordée à Mancelle d'Habitation dans le cadre de l'intervention de Le Mans Métropole en matière d'économies d'énergies dans les logements sociaux.</p>	Adopte à l'unanimité	13 février 2017

N° Passage	Titre et résumé	Vote	Date Préfecture
18	<p><b>Le Mans - Allée des Potagers - Acquisition à la Ville du Mans</b>  Le Mans Métropole doit acquérir une partie de l'allée des Potagers au Mans, ayant vocation à intégrer le domaine public communautaire, cadastrée HX n°616 d'une superficie de 358 m², propriété de la Ville du Mans, pour une indemnité forfaitaire de 1 € (UN EURO).</p>	Adopte à l'unanimité	13 février 2017
19	<p><b>Le Mans - 67 rue de Bonnétable - Acquisition PROGECOM</b>  Dans le cadre du permis d'aménager relatif à la création d'un lotissement de 9 lots à bâtir et d'un lot bâti, situé au 67 rue de Bonnétable au Mans, Le Mans Métropole doit acquérir une bande de terrain, d'environ 65 m², dépendant des parcelles cadastrées BK n°554 et BK n°556, appartenant à la société PROGECOM, pour un montant d'un euro forfaitaire.</p>	Adopte à l'unanimité	13 février 2017
20	<p><b>Le Mans - Rue Anna de Noailles - Acquisition auprès de l'Association Syndicale Le Friloux</b>  Le Mans Métropole doit acquérir la rue Anna de Noailles au Mans, cadastrée section BK n° 585, 460, 461, 462, 463 et 465 d'une superficie de 2 042 m², auprès de l'Association Syndicale Le Friloux, afin de l'intégrer au domaine public communautaire, pour une indemnité forfaitaire de 1 € (UN EURO).</p>	Adopte à l'unanimité	13 février 2017
21	<p><b>Le Mans - Rue Robert Surcouf - Acquisition auprès de l'Association Syndicale du lotissement Le Cadran</b>  Le Mans Métropole doit acquérir auprès de l'Association Syndicale du lotissement Le Cadran, pour une indemnité forfaitaire de 1 € (UN EURO), la rue Robert Surcouf au Mans, cadastrée section NR n°609, 632 et 648 d'une superficie de 1 588 m², afin de l'intégrer au domaine public communautaire.</p>	Adopte à l'unanimité	13 février 2017
22	<p><b>Allonnes - Restructuration du Centre Commercial du Mail - Acquisition à Madame GABORIT</b>  Dans le cadre de la restructuration du centre commercial du mail à Allonnes, Le Mans Métropole se rend acquéreur auprès de Madame GABORIT,  pour une somme de 82 000 € toutes indemnités comprises, d'un appartement situé 5 cours Mozart correspondant au lot n° 24 de la copropriété du centre commercial principal du mail cadastré BD n°113.</p>	Adopte à l'unanimité	13 février 2017
23	<p><b>Coulaines - Rues du Champ Fleury, de la Bouillère, Juan les Pins, hameau des Marches - Acquisition à la commune de Coulaines</b>  Le Mans Métropole doit acquérir les rues du Champ Fleury, de la Bouillère, de Juan les Pins et le hameau des Marches à Coulaines, cadastrées :  - section AO n° 317-313-238-292-298-322 et 294 pour une superficie totale de 5 098 m²,  - section AN n° 147 pour une superficie de 292 m²,  - section AM n° 452 pour partie pour une superficie de 785 m² environ,  - section AN n°22 et 140 pour une superficie de 6 608m²,  appartenant à la commune de Coulaines, afin de les intégrer au domaine public communautaire, moyennant le versement par Le Mans Métropole d'une indemnité forfaitaire de 1 € (UN EURO).</p>	Adopte à l'unanimité	13 février 2017
24	<p><b>Yvré l'Evêque - Boulevard Pasteur - Acquisition auprès de l'Association Syndicale du Lotissement Le Sault du Lièvre</b>  Le Mans Métropole doit acquérir une partie du boulevard Pasteur à Yvré l'Evêque, ainsi que le chemin piéton le reliant à l'allée Haute, ayant vocation à intégrer le domaine public communautaire, cadastrés section AD n° 389 et 388 pour une superficie totale de 573 m², propriété de l'Association Syndicale du Lotissement Le Sault du Lièvre</p>	Adopte à l'unanimité	13 février 2017

N° Passage	Titre et résumé	Vote	Date Préfecture
25	<p><b>Yvré l'Evêque - Rue du Sault du Lièvre/boulevard Pasteur - Acquisition à Monsieur Franck TROUVE</b> Le Mans Métropole doit acquérir une partie de la rue du Sault du Lièvre et boulevard Pasteur à Yvré l'Evêque, ayant vocation à intégrer le domaine public communautaire, cadastrée AD n°384 d'une superficie de 508 m², propriété de Monsieur Franck TROUVE, pour une indemnité forfaitaire de 1 euro (UN EURO).</p>	Adopte à l'unanimité	13 février 2017
26	<p><b>Sargé Les Le Mans - 57 route d'Yvré l'Evêque - Acquisition aux Consorts HAMELIN</b> Afin de permettre l'aménagement de la voie communale n°6 sur la commune de Sargé-Lès-Le Mans, Le Mans Métropole doit acquérir une bande de terrain, d'environ 130 m², à extraire des parcelles AR n° 71 et AR n°72, situées 57 route d'Yvré l'Evêque, sur la commune de Sargé-Lès-Le Mans, appartenant aux Consorts HAMELIN, pour un montant d'environ 2 600 € (DEUX MILLE SIX CENTS EUROS).</p>	Adopte à l'unanimité	13 février 2017
27	<p><b>Le Mans - Rue des Ecureuils - Cession à Monsieur KREIT et Madame HOLDERBAUM</b> Le Mans Métropole cède un terrain à bâtir situé 13 rue des Ecureuils au Mans cadastré section IS n°406 pour 491 m², à Monsieur KREIT et Madame HOLDERBAUM, au prix de 54 000 € net de taxe.</p>	Adopte à l'unanimité	13 février 2017
28	<p><b>Allonnes - Les Trémelières - Cession à l'EARL du GENETAY</b> Le Mans Métropole cède à l'EARL du GENETAY des terrains en nature de terres agricoles situés à Allonnes et cadastrés ZM n°55, 152, 155, 172 et 180 d'une superficie de 126 042 m², pour un prix net de taxe de 54 000 €.</p>	Adopte à l'unanimité	13 février 2017
29	<p><b>Rouillon - ZA La Foresterie - Cession à la société ROWE</b> Le Mans Métropole cède à la société ROWE une partie de la parcelle AD n°48 d'une superficie de 2 591 m² environ, constituant le lot n°1 de la zone d'activités de La Foresterie à Rouillon pour une somme d'environ 70 685 €.</p>	Adopte à l'unanimité	13 février 2017
30	<p><b>Coulaines - Rues de la Paix et de Gaulle - Régularisation des limites foncières entre Le Mans Métropole et Sarthe Habitat</b> Le Mans Métropole doit dans le cadre d'un échange sans versement de soulte, après désaffectation et déclassement des biens concernés : - se rendre acquéreur d'une partie de la parcelle cadastrée section AM n°62, en nature de voirie, propriété de Sarthe Habitat pour une superficie de 24 m², - céder à Sarthe Habitat deux bandes de terrains issues du domaine public situées devant les parcelles cadastrées section AM n° 308 et 432 pour des superficies respectives de 61 m² et 85 m² et une partie de la parcelle cadastrée section AM n° 434 d'une superficie de 13 m².</p>	Adopte à l'unanimité	13 février 2017

N° Passage	Titre et résumé	Vote	Date Préfecture
31	<p><b>Coulaines - Rues de la Paix et de Gaulle - Régularisation des limites foncières entre Le Mans Métropole et la commune de Coulaines</b></p> <p>Le Mans Métropole doit dans le cadre d'un échange sans versement de soulte, après désaffectation et déclassement des biens concernés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- se rendre acquéreur d'une partie de la parcelle cadastrée section AM n°316 en nature de voirie, propriété de la commune de Coulaines, pour une superficie de 31 m<sup>2</sup>,</li> <li>- céder à la commune de Coulaines les parcelles cadastrées section AM n° 434 et 117 pour partie et section AM n°433 en totalité, pour des superficies respectives de 1 741 m<sup>2</sup>, 617 m<sup>2</sup> et 76 m<sup>2</sup>, ainsi que le mur intégré au domaine public non cadastré, situé rue de Gaulle, devant la section AM n°432, pour une superficie de 5 m<sup>2</sup>.</li> </ul> <p>près désaffectation et déclassement des biens concernés.</p>	Adopte à l'unanimité	13 février 2017